

MAIRIE D'ORTHEZ

EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal

SÉANCE DU 5 JUILLET 2022

Présents : Monsieur HANON, Maire-Président, MM. GROUSSET, DESPLAT, Mme BAYLE-LASSERRE, MM. BOUNINE, SENSEBE, Mme DE MORO, M. LABORDE, adjoints, Mme PICHAUREAU, M. ARENAS, Mme FOURQUET, M. ETCHEBERTS, Mme LABORDE, MM. DUPOUY, CARRERE, Mme BEUSTE, MM. WILS, VIVES, Mme LAMAZERE, M. COSTEDOAT, Mmes DARSAUT, MUSEL, DOMBLIDES, MM. BERGES, DELTEIL, LABENNE, MELIANDE

Absents mais ayant donné pouvoir : Mmes LEMBEZAT (pouvoir à M. BOUNINE), ROUSSET-GOMEZ (pouvoir à Mme LAMAZERE), BOUBARNE (pouvoir à M. DESPLAT), MARQUEHOSSE (pouvoir à Mme BEUSTE), MM. RAMALHO (pouvoir à M. WILS), CONEJERO (pouvoir à Mme DOMBLIDES)

Secrétaire de séance : M. WILS

22 – 82 - TARIFS CENTRE DE LOISIRS ASSOCIE A L'ÉCOLE (CLAE)

Rapport présenté par Madame LAMAZERE, conseillère municipale :

Considérant que la dernière augmentation des tarifs du Centre de Loisirs Associé à l'Ecole (CLAE) date de juillet 2017, il est proposé une augmentation moyenne de 5% à compter du 1^{er} septembre 2022. Cette tarification tient compte à la fois du lieu de résidence des élèves et est fonction du quotient familial de la famille :

	Tarifs au 1 ^{er} /09/2017	Tarifs à compter du 1 ^{er} /09/2022
Résidant sur Orthez/Sainte-Suzanne	$(1,54 \times QF/1750) + 0,14$	$(1,55 \times QF/1750) + 0,15$
Résidant hors Orthez/Sainte-Suzanne	$(1,56 \times QF/1750) + 1,10$	$(1,55 \times QF/1750) + 1,16$

Conditions particulières :

Pour les enfants bénéficiant d'un Projet Accompagnement Individualisé (PAI) et qui amènent un panier repas, 1/2 h d'accueil sera facturée selon leur quotient familial.

Pour tout dépassement d'horaire de l'accueil périscolaire (au delà de 18h30), la tarification appliquée sera multipliée par deux.

Pour toute inscription avec un dossier incomplet sans QF fourni, il sera appliqué le prix maximum.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 28 voix pour – 1 contre (M. DELTEIL) – 4 abstentions (Mmes MUSEL, DOMBLIDES, MM. CONEJERO, MELIANDE) , approuve cette augmentation de tarifs.

Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 5 juillet 2022
Et tous les membres présents ont signé
Pour copie conforme et certificat d'affiche.

Le Maire d'ORTHEZ,
Emmanuel HANON



Affiché en Mairie le 11 JUIL. 2022